

Laurence Patrice

Année 2024 - Déclaration des cadeaux et invitations

Do. et. 2025

Date de remise	Description du cadeau ou invitation	Valeur monétaire explicite ou approximative en euros	Identité du donneur	Indiquer la suite donnée au cadeau ou à l'invitation
14 juin 2024	AR Paris Landerneau – pour Visite en avant première de l'exposition Rétrospective Henri Cartier Bresson	200 environ	Fondation Fonds Edouard et Helene Leclerc	Invitation acceptée dans le cadre du déplacement des administrateurs de la Fondation Henri-Cartier Bresson, Conseil d'administration où je représente la Ville de Paris
19 novembre 2024	Gala Annuel Mémorial de la Shoah Théâtre des Champs Elysées	200 environ	Mémorial de la Shoah	Invitation acceptée dans le cadre de l'invitation faite aux administrateurs du Mémorial de la Shoah, Conseil d'administration où je représente le Ville de Paris

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Commission de Déontologie garantit que les données recueillies dans ce document sont strictement confidentielles : leur accès et traitement sont limités aux seuls agents expressément habilités du Secrétariat de la Commission de Déontologie.

Le droit d'accès et de rectification le cas échéant de ces données peut être exercé en s'adressant au Secrétariat de la Commission de Déontologie, 5, rue de Lobau 75004 PARIS.

Les informations destinées à renseigner la notice individuelle consacrée à chaque Élu.e sur Paris.fr sont signalées comme telles.

Ces données seront conservées toute la durée de votre mandat ainsi que les trois années suivantes dans le cadre du droit de suite.

Si vous estimez, après avoir contacté le Secrétariat de la Commission de Déontologie, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - 3 place de Fontenoy 75007 Paris ou <https://www.cnil.fr/fr>.